



Avis sur la politique sur les marchés 2011-05 – Accords commerciaux : Mise à jour des seuils (Archivé)

Publié : le 2011-12-19

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2011,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT12-10F-PDF
ISSN : 1491-5928

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Contracting Policy Notice 2011-05 – Trade Agreements: Update
of Thresholds (Archived)

Avis sur la politique sur les marchés 2011-05 - Accords commerciaux : Mise à jour des seuils

Informations archivées

Les informations archivées sont fournies aux fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elles ne sont pas assujetties aux normes Web du gouvernement du Canada et n'ont pas été modifiées ou mises à jour depuis leur archivage. Pour obtenir ces informations dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Date : 19 décembre 2011

Destinataires : Chefs fonctionnels, secteur Finances et administration de tous les ministères et organismes

Objet : Mise à jour des seuils pour les accords commerciaux internationaux

Résultat

Les seuils en vigueur du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 pour les marchés publics assujettis à divers accords commerciaux internationaux sont définis dans le tableau ci-dessous. Les seuils de l'accord sur le commerce intérieur ne changent pas.

SEUILS
(En dollars canadiens - Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013)

Accord commercial	Entités (ministères et organismes)			Sociétés d'État		
	Biens	Services	Construction	Biens	Services	Construction
<u>ACI</u>						
Annexe 502.1A	25 000	100 000	100 000	25 000	100 000	100 000
Annexe 502.3	S.O.	S.O.	S.O.	500 000	500 000	5 000 000
<u>Chili *</u>	78 500	78 500	7 800 000	392 700	392 700	12 500 000
<u>Colombie *</u>	78 500	78 500	7 800 000	392 700	392 700	12 500 000
<u>ALENA</u>						
Canada/États-Unis	25 300	78 500	10 200 000	392 700	392 700	12 500 000
Canada/Mexique	78 500	78 500	10 200 000	392 700	392 700	12 500 000
<u>OMC-AMP</u>	205 100	205 100	7 800 000	560 300	560 300	7 800 000
<u>Peru</u>	78 500	78 500	7 800 000	392 700	392 700	12 500 000

* Dans les accords entre le Canada et le Chili et le Canada et la Colombie, il y a des engagements de « transparence supplémentaire » afin de donner aux fournisseurs des renseignements concernant les marchés publics pour lesquels ils ne sont pas admissibles à effectuer une soumission, mais où : (1) un processus d'appel d'offres ouvert est utilisé et (2) la valeur des marchés publics dépasse 124 000 dollars canadiens pour le Chili et 150 000 dollars canadiens pour la Colombie.

Contexte

Tous les deux ans, les seuils des accords commerciaux internationaux sont mis à jour. Le présent avis modifie les seuils de l'Avis sur la politique sur les marchés 2009-3 afin de fournir de nouveaux seuils, qui sont présentés en dollars canadiens. Tous les seuils sont liés à la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Les seuils de l'accord sur le commerce intérieur (ACI) ne changent pas pour les entités figurant dans l'annexe 502.1A (anglais seulement) à 25 000 \$ pour les biens et à 100 000 \$ pour les services et la construction. Les seuils de l'ACI pour les entités de nature commerciale ou industrielle indiqués à l'annexe 502.3 (anglais seulement) demeurent semblables à 500 000 \$ pour les biens ou les services et à 5 000 000 \$ pour les services de construction.

Références

1. Des liens aux accords commerciaux auxquels se rapporte le présent Avis sur la politique du marché ont été indiqués dans le tableau ci-dessus.
2. Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics
3. Politique sur les marchés du Conseil du Trésor

Demands

1. Pour obtenir des renseignements au sujet du chapitre sur les obligations en matière de marchés publics du gouvernement contenues dans les accords commerciaux internationaux, veuillez communiquer avec le **ministère des Affaires Étrangères et du Commerce international** :

Téléphone :

1-800-267-8376 (sans frais au Canada)

613-944-4000 (dans la région de la capitale nationale et à l'étranger)

Si vous êtes sourd ou malentendant, ou si vous souffrez d'un trouble de la

parole et utilisez un télécopieur, vous pouvez bénéficier du service ATS de 9 h à 17 h, heure de l'Est, en composant le 613-944-9136 (au Canada seulement).

Par télécopieur : 613-996-9709

Par courriel : enqserv@international.gc.ca

Par la poste :

Service des renseignements (BCI)

Affaires Étrangères et Commerce international Canada

125, promenade Sussex,

Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G2

2. Pour obtenir des renseignements concernant l'accord sur le commerce intérieur, veuillez communiquer avec le **secrétariat de l'ACI :**

Anna Maria Magnifico

Directrice exécutive

Secrétariat du commerce intérieur

Téléphone : (204) 987-8094

Courriel : amagnifico@ait-aci.ca

Télécopieur : (204) 942-8460

3. Pour obtenir des renseignements concernant la Politique sur les marchés du CT, veuillez communiquer avec le **Secrétariat du Conseil du Trésor** par téléphone (613-957-2487) ou par télécopieur (613-957-2405).

Original signé par

Elisa Mayhew

Directrice exécutive

Direction de la Politique sur les investissements, la gestion de projets et les acquisitions

Diffusion

TB6, TB7, TB21, TB23, T22, T23, T24, T161

Date de modification :

2011-12-21